

Confort et hygiène du logement

Tous les espaces de vie de l'enfant doivent garantir son confort : espace de jeux et d'activités, espace de repas, espace de repos, espaces sanitaires. Les espaces collectifs doivent tenir compte de l'intimité de l'enfant.

La conformité aux règles élémentaires de l'hygiène est obligatoire. L'entretien régulier des espaces et des équipements est donc primordial.

Il est aussi indispensable de mettre en place des dispositifs de sécurité et de prévention des accidents.

En bref, le logement d'accueil doit être organisé dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité afin d'assurer la santé et le confort de l'enfant.

Une attention doit aussi être portée à l'agencement et à la décoration afin d'égayer et d'améliorer l'espace de vie.

Aménagement et ergonomie

- L'organisation spatiale du logement doit permettre une circulation libre et aisée : entrée et couloir larges, accès facile aux différentes pièces.
- Par souci d'établir une atmosphère conviviale, il est recommandé que le séjour soit en relation avec la cuisine et le coin repas.
- Par souci d'hygiène, il est préférable que la salle de bains et les toilettes soient deux pièces distinctes.

Confort

Le confort des espaces de vie doit répondre à une série de critères.

Confort thermique

Afin de garantir le confort thermique, il faut :

- 1 - Assurer la ventilation des lieux à travers l'ouverture des portes et des fenêtres (ventilation naturelle), ou en utilisant un appareil ventilateur spécifique (ventilation mécanique). Il est préférable d'utiliser la ventilation mécanique contrôlée à double flux, car elle est plus économique.
- 2 - Chauffer les lieux à l'aide d'un chauffage divisé ou d'un chauffage central (plus recommandé, car il assure une répartition harmonieuse de la chaleur).

Confort acoustique

Afin de garantir le confort acoustique, il faut veiller à ne pas franchir le seuil acoustique.

On appelle seuil acoustique le niveau de bruit maximal qu'il ne faut pas dépasser sous peine que le bruit devienne pénible à l'oreille. Il est de l'ordre de 90 à 100 décibels et est déterminé par l'échelle des décibels (l'échelle des bruits).

Le double vitrage des fenêtres et l'isolation des murs et planchers aide à se protéger de la nuisance des bruits externes.

Confort visuel

Afin de garantir le confort visuel, il est recommandé d'adopter des modes d'éclairage adéquats, en quantité et en qualité.

Qu'il soit naturel (lumière du jour) ou artificiel (lampes électriques), direct, mixte ou diffus, l'éclairage doit être distribué de façon harmonieuse et agréable. des décibels (l'échelle des bruits).